Relancer des membres ayant effectué leur adhésion mais pas encore payé

Ce tutoriel explique comment collecter automatiquement depuis la base de données les emails des personnes n'ayant pas payé leur adhésion pour pouvoir les relancer.

Étape 1 : Récupérer les fichiers Excel sur le site web

En administrateur, se connecter sur le site web et récupérer les deux fichiers Excel suivants :

- Dans « Membres / Importer, exporter / Cliquez ici pour exporter les données des membres » récupérer un fichier nommé membres [built xxxx].xls;
- 2. Dans « Adhésions » récupérer le fichier d'adhérents de l'année en cours, nommé adhesions [built xxxx].xls.

Étape 2 : Sélectionner la liste des membres à relancer

Ouvrir le fichier **adhesions[...].xls** et trier ce fichier selon la colonne « Facture ». Supprimer toutes les lignes correspondantes à des colonnes « Factures » non vides.

Étape 3 : Ajouter les emails par fusion avec le fichier membres

Ouvrir le fichier **membres[...].xls**. Dans le fichier **adhesions[...].xls**, se placer dans la première colonne libre (case W2) et taper la formule suivante :

=EQUIV(E2, 'membres built 06-03-2013'!\$A\$2:\$A\$2577,0)

où E2 désigne la case contenant l'identifiant du membre dans le fichier **adhesions[...].xls**, la partie **membres built 06-03-2013'!\$A\$2:\$A\$2577** désigne la colonne id du fichier **membres[...].xls** et le numéro "0" est utilisé pour une recherche exacte. Cette fonction renvoie le numéro de ligne du membre dans le fichier membre. Copier/coller cette formule sur toutes les lignes de cette colonne.

Dans la colonne suivante (case X2), taper la formule suivante :

=INDEX('membres built 06-03-2013'!\$A\$2:\$AA\$2577,W2,15)

où membres built 06-03-2013'!\$A\$2:\$AA\$2577 désigne l'intégralité du tableau de données de membres, où W2 désigne la colonne précédemment créée dans le fichier adhesions[...].xls et où 15 désigne le numéro de la colonne dont on souhaite récupérer la valeur dans le fichier membres[...].xls (ici la colonne email pro, qui est la colonne O, donc la numéro 15).